

Chaumont, le 08 JUIL. 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2026

COMPTE RENDU

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le lundi 29 juin 2026 à 15h15, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne et en présence de Mme Régine PAM, Préfète de la Haute-Marne, en tant que Commissaire du Gouvernement du GIP Haute-Marne.

➤ Membres présents (55)

Mmes Louisa ATMANI, Stéphanie BOUVARD, Aude CHATELAIN-MARTINI, Ingrid CUNY, Natacha DESCIEUX, Amandine FOURNIER, Nathalie LIMOSIN-GUEGUEN, Corinne MAGINOT, Angélique MASSELOT, Marie-Laure PARISON, Audrey PERSON, Christelle PIOT, Marie-Claude SAGET-THYES, Karine SCODITTI, Marie-Christine SILVESTRE, Eliane TROMMENSCHLAGER,

MM. Bernard ADAM, Francis BARTHELEMY, Jean-Jacques BAYER, Eric BONNEMAINS, Michel BOULLEE, Quentin BRIERE, Bernard CAU, Didier CHANE, Romain COLLIN, Denis CORNOT, Denis DAILLET, Jacques DELMOTTE, Stéphane DELPIERRE, Jean-Luc DESPREZ, Frédéric FABRE, Jean-Marc FEVRE, Thierry GAUCHERON, Jean-Philippe HORREARD, Nicolas LACROIX, Thierry LAHAYE, Marc LEBRUN, Fabrice LESEUR, Christian MAIGROT, Claude MALINGRE, Jean-François MARECHAL, Jean-Yves MARIN, Dominique MERCIER, Gilles MOLANDRE, Philippe NOVAC, Jean-Philippe NUFFER, Laurent PEPIN, Thierry PUSSIEUX, Amaury RACLOT, Pascal RENARD, Pierre ROYER, Dominique SAVOLDELLI, Stéphane THIEBLEMONT, Damien THIERIOT, Patrice TORRES.

➤ Membres excusés et représentés (7)

Mme Géraldine SALEUR, Caroline TRIPIED,

MM. Olivier ALVES, Philippe DELBE, Laurent GOUVERNEUR, Alain MALINGREY, Richard PAPAZOGLU.

➤ Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (22)

Mmes Caroline EISENBEIS, Elodie FADEL, Virginie GEREVIC, Maryse HERNANDEZ, Marie-Annick LANDREA, Armelle MOREL, Rachèle PETITJEAN, Stéphanie ROBERT, Bernard BONTUS, David COLIN, Guillaume DELVAUX, Christophe GARRET, Marc GOUJET, Gilbert HUMBERT, Michel HURSON, Franck LEROY, Osmane LESEUR, Christophe MANTEL, Benoît MORTAS, Bertrand OLLIVIER, Quentin PINCEMAILLE, Gilbert UTKALA.

➤ Membres excusés (3)

Mmes Dorothee BASTET, Maryse HERNANDEZ,

M. Gaëtan LUGNIER.

➤ Participaient également (17)

Mmes Sandrine FRANTZ, Mickaëla HAMDAM, Régine PAM, Valérie REMENANT, Bélanda RODRIGUES, Lucie VIAL,

MM. Olivier DARONDEAU, Lionel FONTAINE, Vincent HOTTO, Eric LAFON, Christophe LASSERTEUX, Jean MASSON, Dominique PIOT, Christophe POIRSON, Nicolas SERRAND, Alain SOLARY, Thomas VAUTHIER.

55 membres sont présents, 7 sont représentés et 22 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 269 voix sur 363. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Propos introductif de Monsieur le Président

Les municipales du mois de mars 2026

M. le Président ouvre l'assemblée générale du GIP Haute-Marne en accueillant les nouveaux représentants de communes désignés par les conseils municipaux.

Les élections du mois de mars ont renouvelé les équipes municipales. Sur les 126 communes de la zone de proximité, 125 ont fait le choix d'adhérer au GIP Haute-Marne.

A la suite de ces élections, les deux représentants du collège des communes appelés à siéger au sein du conseil d'administration du groupement doivent être désignés.

Il rappelle que cet organe de décision est composé de huit administrateurs : un représentant de l'Etat, le Président du conseil départemental et deux autres élus départementaux, le Président de la Région ou son représentant, un représentant de l'ANDRA et donc deux représentants de communes.

Jusqu'à ce jour, il s'agissait de MM. Jean-Marc FEVRE de Flammerécourt (représentant des communes rurales) et Alain MALINGREY de Thonnance-lès-Joinville (représentant des communes urbaines).

M. le Président tient à remercier Jean-Marc FEVRE et Alain MALINGREY pour leur implication dans le fonctionnement des instances du groupement.

Enquête publique CIGEO

Le Gouvernement LECORNU a donné un coup d'accélérateur au dossier de demande de création de CIGEO. L'enquête publique a donc été lancée le 18 mai 2026.

La durée de cette enquête publique a été prolongée jusqu'au 16 juillet à 17 heures.

M. le Président invite les membres du GIP à participer à cette enquête.

Fonctionnement du GIP Haute-Marne

M. le Président souhaite rappeler le fonctionnement de notre groupement.

Les ressources du GIP sont issues de taxes sur les Installations Nucléaires de Base (INB). C'est le tarif d'accompagnement qui est acquitté par EDF (78%) ainsi que par le CEA et ORANO.

Ces ressources s'élèvent actuellement à 25 M€ par an, stable depuis plusieurs années. Auparavant, à ce montant s'ajoutaient 3 M€ qui étaient reversés directement aux collectivités de la zone des 10 km. Aujourd'hui, ces 3 M€ ne transitent plus par le GIP.

Les trois missions du groupement sont définies par l'Art L542-11 du code de l'environnement :

- Accompagner le projet CIGEO,
- Soutenir l'économie et aménager le territoire en priorité dans la zone de proximité,
- Soutenir les formations et la diffusion des compétences scientifiques et technologiques.

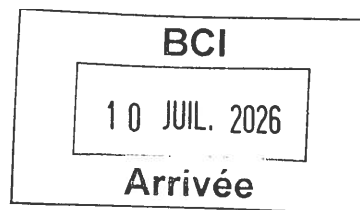
L'activité est encadrée par un programme d'activité voté chaque par l'assemblée. Il s'agit de 32 actions, des dispositifs d'aide qui précisent les modalités de financement.

Pour les projets en tout point conformes au programme d'activité, les décisions sont prises dans le cadre d'un comité exécutif associant le GIP, l'Etat, la Région et le Département.

Pour les financements plus importants, au-delà des délégations accordées au comité exécutif, les décisions sont prises en conseil d'administration. Un comité exécutif et un conseil se sont tenus en début d'après-midi.

Pour les projets exceptionnels, hors des règles du programme d'activité, les décisions doivent être prises en assemblée générale.

Un comité des financeurs a été mis en place, à l'initiative de Mme la Préfète, en lien avec le Département et la Région, pour échanger sur les politiques de financement public des principaux projets



Activité en cours

En cette année 2026, l'activité de financement du GIP Haute-Marne est particulièrement intense. Sur la seule journée du 29 juin 2026, 101 propositions de financement ont été traitées pour un cumul d'aide de 26,5 M€.

Le principal engagement concerne la confirmation à hauteur de 18 M€ de la participation à la construction des hôpitaux de Langres, Chaumont et Bourbonne-les-Bains.

Le comité exécutif et le conseil d'administration ont ce jour acté 96 nouveaux financements pour 6,5 M€ :

- 15 projets d'immobilier pour les entreprises avec 1,5 M€ d'aide,
- 12 aides aux investissements innovants pour les entreprises,
- Aides aux activités agricoles avec 21 financements dont 8 soutiens à l'installation de JA,
- Un aide spécifique pour soutenir le développement d'une filière de production de porcs de qualité en Haute-Marne,
- 2 prêts pour accompagner la transmission de PME,
- Un financement exceptionnel pour apporter avec l'Etat et le département une solution à 100 % pour le pont de Silvarouvres,
- De nombreuses aides aux communes et communautés de communes de la zone de proximité (bâtiments communaux, adduction d'eau, routes communales...).

Le GIP s'affirme plus que jamais comme un partenaire financier des porteurs de projets publics comme privé, au service des collectivités et des entreprises du territoire.

Décisions de l'Assemblée Générale

Désignation de deux administrateurs représentant les communes membres (délibération 26-05)

Conformément à l'article 25 de la convention constitutive, le conseil d'administration du groupement est composé de huit membres désignés pour une durée de trois ans renouvelable :

- le Président du conseil départemental ou son représentant ;
- le Président du conseil régional ou son représentant ;
- un représentant des communes rurales de la zone de proximité et un représentant des communes urbaines de la zone de proximité désignés par leurs pairs dans les conditions fixées par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- deux conseillers départementaux désignés par leur assemblée ;
- un représentant de l'Etat désigné par le Préfet du Département ;
- et un représentant de l'ANDRA.

Les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ont modifié la composition de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne avec la présence de nouveaux représentants des communes membres.

De nouvelles élections doivent être organisées pour élire les représentants des communes au sein du conseil d'administration.

La zone de proximité prévue à l'article L.542-11 du code de l'environnement ayant été définie par décret n° 2007-150 du 5 février 2007, le collège électoral des représentants des communes adhérentes au groupement est composé de 125 membres. Selon les critères INSEE, 13 sont des communes urbaines et 112 des communes rurales.

Les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les communes urbaines doivent représenter une des 13 communes suivantes : Brousseval, Ceffonds, Chancenay, Joinville, Moëslains, La-Porte-du-Der, Rupt, Saint-Dizier, Suzannecourt, Thonnance-les-Joinville, Valcourt, Vecqueville et Wassy.

Les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les communes rurales doivent représenter une des 112 autres communes.

L'assemblée générale décide de procéder à l'élection à l'unanimité de M. Jean-Marc FEVRE administrateur des communes rurales et de M. Quentin BRIERE administrateur des communes urbaines, seuls candidats.

Modification du Programme d'activité 2026 (délibération 26-06)

Le programme d'activité 2026 proposé contient 32 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

L'assemblée générale décide d'adopter le programme d'activité 2026 joint en annexe pour lequel quelques modifications ont été apportées à l'édition votée par l'assemblée générale du 16 décembre 2025 :

- Action 26-08 – "Accompagnement des activités agricoles"
Sur la base des propositions de la Chambre d'Agriculture de juin 2026, les dispositifs destinés aux activités agricoles sont ajustés comme suit :
 - Diversification des grandes cultures distinction des projets individuels (20% plafond 24.000 €) et collectifs éligibles (30% et plafond de 180.000 €).
 - Soutien à la modernisation des élevages distinction des projets individuels et collectifs (aide majorée +10% si collectif éligible), adjonction d'une aide pour la gestion des risques de prédation aide de 60% pour les dépenses éligibles, formation prise en charge (aide majorée +10% si collectif éligible).
 - Soutien à l'émergence d'une filière porc de qualité 40% des dépenses éligibles et avance remboursable à taux nul pour Qualité Viandes de Haute-Marne.
- Action 26-09 - "Soutien aux TPE artisanales et commerciales"
Les projets hôteliers en zone de proximité sont éligibles. Le taux de subvention est de 30 % pour des investissements en équipements compris entre 5.000 € HT et 40.000 € HT et pour des investissements immobiliers compris entre 5.000 € HT et 80.000 € HT.
- Action 26-18 - "Grands équipements touristiques départementaux"
Dans le périmètre géographique du Parc National des Forêts, sont éligibles les équipements structurants en lien avec celui-ci.
- Action 26-19 - "Bâtiments communaux"
Les plafonds d'aide pour les opérations de création ou de réhabilitation de logements communaux sont portés à 50.000 € par logement en zone de proximité et à 100.000 € par logement en zone des 10 km.
- Action 26-20 - "Groupes scolaires"
La référence aux règles retenues par le conseil départemental de la Haute-Marne concernant les plafonds de bases subventionnables est supprimée.
Le dispositif est étendu à tout le département : 30 % en zone de proximité (20 % hors zone de proximité)
- Action 26-21 - "Maisons médicales"
Les acquisitions, les créations et les rénovations sont éligibles.

M. FABRE fait observer qu'une articulation entre les aides régionales en matière de soutien à l'agriculture doit exister.

M. ADAM remercie pour l'augmentation des assiettes pour les projets de logements communaux.

M. LAHAYE, Président de la Chambre d'Agriculture Haute-Marne, précise que les dispositifs conçus pour l'agriculture sont bien articulés avec les différentes aides de la région Grand Est.

M. BRIERE confirme le bien-fondé de l'aide du GIP aux maisons médicales sous maîtrise d'ouvrage privée.

Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne - Haute-Marne Expansion : partenariat de financement 2026-2028 (délibération 26-07)

L'assemblée générale décide d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans (2026-2028) avec la CCI Meuse Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion dont le budget global s'élève à 2.933.550 €. La participation annuelle du groupement sera de 440.000 € en 2026, 440.000 € en 2027 et 440.000 € en 2028. La décision s'inscrit dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

Soutien exceptionnel ALMEA Formations Interpro (délibération 26-08)

L'assemblée générale décide d'accorder en 2026 un financement exceptionnel de 700.000 € à ALMEA, soit 27 % d'un budget de dépenses de 2.624.243 €.

La décision s'inscrit dans les missions 3 du GIP Haute-Marne.

Partenariat UTT 2026 – 2029 (trois années universitaires) (délibération 26-09)

L'assemblée générale décide de porter la participation du groupement à 500.000 € par an soit 25 % du budget plafonné à 2.000.000 € HT pour la période de trois ans s'étendant de juillet 2026 à juin 2029.

La décision s'inscrit dans les missions 3 du GIP Haute-Marne.

Participation au financement des projets de centres hospitaliers de Langres, Chaumont et Bourbonne (délibération 26-10)

L'assemblée générale décide à la majorité (abstention de M. FABRE) de confirmer la participation du groupement au financement des projets de centres hospitaliers de Langres, Chaumont et Bourbonne de la manière suivante et conformément aux projets de convention joints en annexe :

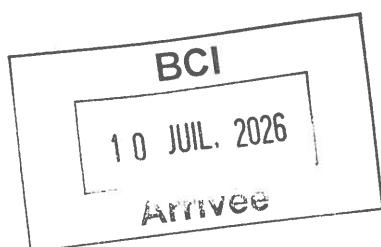
- Une aide de 11,6% dans la limite de 12.750.000 € pour la reconstruction du centre hospitalier de Chaumont dont le coût est de 110.000.000 €, l'aide sera débloquée en quatre versements annuels de 3.187.500 € de 2026 à 2029 ;
- Une aide de 11,6% dans la limite de 5.000.000 € pour la construction du centre hospitalier de Langres dont le coût est de 43.000.000 €, l'aide sera débloquée en deux versements annuels de 2.000.000 € en 2026 et 3.000.000 € en 2027 ;
- Une aide de 8,3% dans la limite de 250.000 € pour la rénovation du centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains dont le coût est de 3.000.000 €, l'aide sera débloquée en deux versements annuels de 125.000 € en 2026 et 2027.

La décision s'inscrit dans les missions 3 du GIP Haute-Marne.

En tant que Commissaire du Gouvernement, Mme la Préfète n'a pas d'observation à prononcer et se félicite de la transparence du fonctionnement du groupement.

Elle souligne quatre points :

- La loi de finance, qui depuis cette année, stipule que les dotations soient versées aux communes et EPCI bénéficiaires par la DDFIP ;
- 1.700 contributeurs ont participé à l'enquête publique concernant CIGEO lancée le 18 mai jusqu'au 16 juillet ;
- Un comité des financeurs a été mis en place pour coordonner les financements autour de projets communaux ;
- Les rapports d'activité des GIP doivent être publiés. Ils sont lus avec intérêt.



Le Président

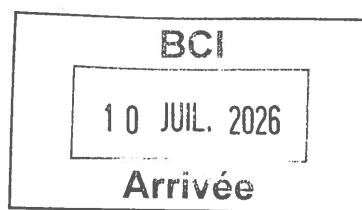
Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 2 juillet 2026 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 92 M€ compte tenu du résultat prévisionnel 2026 (compte non tenu des versements de subventions qui pourraient être effectués d'ici le 31 décembre).

Le cumul des engagements en gestion restant à verser potentiellement sur 2026 s'élève à 64 M€ (hors les 20 M€ d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds disponibles au 02 juillet s'élèvent à 28 M€ (contre 40 M€ début avril).



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 29 JUIN 2026	N° 26-05
OBJET : Désignation de deux administrateurs représentant les communes membres	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	65 (269 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	29 (43 voix)
Total des membres présents ou représentés	84 (363 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Conformément à l'article 25 de la convention constitutive, le conseil d'administration du groupement est composé de huit membres désignés pour une durée de trois ans renouvelable :

- le Président du conseil départemental ou son représentant ;
- le Président du conseil régional ou son représentant ;
- un représentant des communes rurales de la zone de proximité et un représentant des communes urbaines de la zone de proximité désignés par leurs pairs dans les conditions fixées par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- deux conseillers départementaux désignés par leur assemblée ;
- un représentant de l'Etat désigné par le Préfet du Département ;
- et un représentant de l'ANDRA.

L'assemblée générale du 16 décembre 2024 a désigné MM. Alain MALINGREY et Jean-Marc FEVRE, administrateurs du groupement pour trois ans.

Les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ont modifié la composition de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne avec la présence de nouveaux représentants des communes membres.

De nouvelles élections doivent être organisées pour élire les représentants des communes au sein du conseil d'administration.

La zone de proximité prévue à l'article L.542-11 du code de l'environnement ayant été définie par décret n° 2007-150 du 5 février 2007, le collège électoral des représentants des communes adhérentes au groupement est composé de 125 membres. Selon les critères INSEE, 13 sont des communes urbaines et 112 des communes rurales.

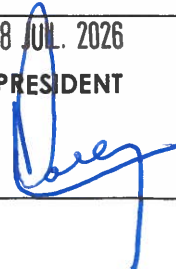
Les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les communes urbaines doivent représenter une des 13 communes suivantes : Brousseval, Ceffonds, Chancénay, Joinville, Moëslains, La-Porte-du-Der, Rupt, Saint-Dizier, Suzannecourt, Thonnance-les-Joinville, Valcourt, Vecqueville et Wassy.

Les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les communes rurales doivent représenter une des 112 autres communes.

M. Jean-Marc FEVRE se porte candidat pour représenter les communes rurales et M. Quentin BRIERE pour les communes urbaines.

L'ASSEMBLEE GENERALE PAR 363 VOIX POUR DECIDE

de procéder à l'élection à l'unanimité de M. Jean-Marc FEVRE administrateur des communes rurales et de M. Quentin BRIERE administrateur des communes urbaines, seuls candidats.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le BCI 10 JUL. 2026 Arrivée	Chaumont, le 08 JUL. 2026 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

10 JUL. 2026

Arrivée

ASSEMBLEE GENERALE
REUNION DU 29 JUIN 2026

N° 26-06

OBJET : **Modification du Programme d'activité 2026**

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	65 (269 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	29 (43 voix)
Total des membres présents ou représentés	84 (363 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Proposition de programme d'activité 2026

Le programme d'activité 2026 proposé contient 32 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il est proposé d'apporter quelques modifications au programme d'activité 2026 voté par l'assemblée générale du 16 décembre 2025 :

- Action 26-08 – "Accompagnement des activités agricoles"

Sur la base des propositions de la Chambre d'Agriculture de juin 2026, les dispositifs destinés aux activités agricoles sont ajustés comme suit :

- Diversification des grandes cultures distinction des projets individuels (20% plafond 24.000 €) et collectifs éligibles (30% et plafond de 180.000 €.
- Soutien à la modernisation des élevages distinction des projets individuels et collectifs (aide majorée +10% si collectif éligible), adjonction d'une aide pour la gestion des risques de prédation aide de 60% pour les dépenses éligibles, formation prise en charge (aide majorée +10% si collectif éligible).
- Soutien à l'émergence d'une filière porc de qualité 40% des dépenses éligibles et avance remboursable à taux nul pour Qualité Viandes de Haute-Marne.

- Action 26-09 - "Soutien aux TPE artisanales et commerciales"

Les projets hôteliers en zone de proximité sont éligibles. Le taux de subvention est de 30 % pour des investissements en équipements compris entre 5.000 € HT et 40.000 € HT et pour des investissements immobiliers compris entre 5.000 € HT et 80.000 € HT.

- Action 26-18 - "Grands équipements touristiques départementaux"

Dans le périmètre géographique du Parc National des Forêts, sont éligibles les équipements structurants en lien avec celui-ci.

- Action 26-19 - "Bâtiments communaux"

Les plafonds d'aide pour les opérations de création ou de réhabilitation de logements communaux sont portés à 50.000 € par logement en zone de proximité et à 100.000 € par logement en zone des 10 km.

- Action 26-20 - "Groupes scolaires"

La référence aux règles retenues par le conseil départemental de la Haute-Marne concernant les plafonds de bases subventionnables est supprimée.

Le dispositif est étendu à tout le département : 30 % en zone de proximité (20 % hors zone de proximité)

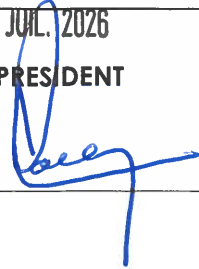
- Action 26-21 - "Maisons médicales"

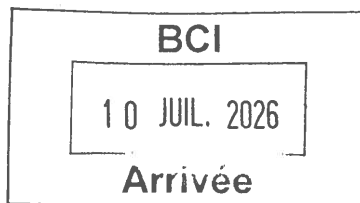
Les acquisitions, les créations et les rénovations sont éligibles.

Il est proposé à l'assemblée générale d'adopter le programme d'activité 2026 joint en annexe.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 363 VOIX POUR
DECIDE**

d'adopter le programme d'activité 2026 joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 08 JUIL. 2026 LE PRESIDENT 



OBJET : Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute-Marne – Haute-Marne Expansion : partenariat de financement 2026-2028

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	65 (269 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	29 (43 voix)
Total des membres présents ou représentés	84 (363 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Haute-Marne Expansion (HME) a été créée en janvier 2006. Cette organisation a été mise en place dans le cadre de la convention entre le Conseil général de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et la CCI.

Sa vocation est double :

- Prospecter des entreprises porteuses de projets de développement situées en-dehors de la Haute-Marne, les inciter à venir s'installer dans le département et assurer les meilleures conditions d'implantation de ces nouvelles activités ;
- Accompagner les entreprises industrielles et de services aux entreprises du territoire tant dans leurs phases de développement que dans les difficultés.

L'équipe d'HME (cinq emplois temps plein) traite depuis sa création en moyenne de 70 à 80 projets d'implantation par an dont 15 à 20 % trouvent une concrétisation. Elle accompagne individuellement environ 400 entreprises par an (industrie et service à l'entreprise).

L'accompagnement concerne les commerces, les entreprises industrielles et de services locales, tant dans leur développement que dans la gestion des enjeux liés aux transitions numérique, écologique, énergétique et RH.

Le contexte dans lequel s'inscrit HME est instable et évolutif. La première cause est l'instabilité due à la répercussion des conflits armés (guerres en Ukraine à partir de 2022 ou en Iran depuis février 2026) sur l'économie française.

Les crises mondiales qui en découlent de ces conflits ont durement pénalisé le tissu économique avec l'explosion de la facture énergétique, la pénurie des matières premières, la rupture de la chaîne d'approvisionnement, ...

Deuxièmement, HME reste positionné comme le référent haut-marnais de la prospection et de l'accompagnement des entreprises dans le cadre du Projet de Développement Territorial (PDT) relatif à l'accompagnement du programme CIGEO, adopté le 4 octobre 2019, dont les actions des axes 3 et 4 devront être déployées.

Promotion – Prospection - Implantation

- Renforcer la coopération avec les acteurs du territoire
Développer les partenariats favorisant la coopération inter-entreprises et l'émergence de projets collectifs : accompagner les grappes d'entreprises, consolider les clusters (Nogentech), développer l'offre d'accompagnement sur le pôle technologique de sud Champagne de Nogent, renforcer soutien à Energic S/T 52-55 ;
- Accompagnement à l'implantation d'entreprises et développement économique territorial
 - Appui stratégique et technique auprès des collectivités et des porteurs de projets ;
 - Maîtrise d'ouvrage d'opération d'aménagement ou de construction à vocation économique ;
 - Mise en relations avec les institutions, les grands donneurs d'ordres et les partenaires afin d'obtenir des cofinancements et générer du développement économique.
- Etre un acteur du développement exogène
Renforcer la capacité du territoire à attirer de nouveaux investisseurs, talents et porteurs de projets.

- Faire rayonner l'action du GIP Haute-Marne et renforcer la coopération territoriale
Communication sur les entreprises ayant bénéficié du soutien du GIP et valorisation des impacts concrets des accompagnements proposés.

Accompagnement des entreprises

Les entreprises doivent développer des stratégies de réseaux pour atteindre des tailles critiques, construire des offres globales, accéder à de nouveaux marchés ou accroître leurs capacités technologiques et de production.

Face aux nécessaires adaptations et anticipations, la performance des PME/TPE du territoire conditionne leur croissance.

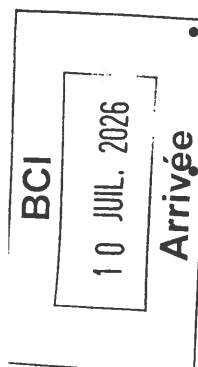
- Accompagner les entreprises dans leur développement
 - mise en place de diagnostics stratégiques, d'accompagnement à l'innovation, de connexion à la R&D ou de soutien à l'export ;
 - mise en place de suivi individualisé.
- Développer les compétences, renforcer l'attractivité et agir pour l'emploi
 - élaboration d'un plan d'actions : structuration d'une chaire autour du projet CIGEO, développement de parcours de formation innovants, appui RH concret, mise en place d'outils de gestion des emplois et des parcours professionnels ;
 - connexion des dispositifs avec le déploiement de la Loi Plein Emploi, en partenariat avec l'Agence d'Attractivité et France Travail, afin de faciliter l'accès à l'emploi, d'accompagner les transitions professionnelles et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- Soutenir les entreprises en difficulté, agir en prévention
Offrir aux dirigeants confrontés à des situations complexes un accompagnement confidentiel, réactif et pluridisciplinaire, permettant d'anticiper les difficultés, de prendre les bonnes décisions et de préserver l'activité et l'emploi
- Accompagner les mutations et transitions (numérique, écologique, énergétique, RH)
Mise en place de diagnostics et création d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement
- Identifier, structurer, promouvoir les filières et développer le business
 - accompagner l'émergence et la consolidation de grappes d'entreprises ;
 - soutenir les clusters existants (ex : Nogentech) ;
 - favoriser la coopération avec les acteurs clés.

Offre Création / Reprises

Offrir une offre de qualité aux candidats à la création et à la reprise d'entreprise en développant un appui sur-mesure à chaque étape, de la formalisation d'un business model jusqu'à un accompagnement post-créeation ou reprise.

La demande porte sur :

Investissements	2026	2027	2028	Total
Promotion, prospection, implantation	338.850	338.850	338.850	1.016.550
Renforcer la coopération avec les acteurs du territoire	55.000	55.000	55.000	165.000
Accompagnement à l'implantation d'entreprises et développement économique territorial	40.000	40.000	40.000	120.000
Etre un acteur du développement exogène	210.000	210.000	210.000	630.000
Faire rayonner l'action du GIP Haute-Marne	33.850	33.850	33.850	101.550
Accompagnement des entreprises	499.000	499.000	499.000	1.497.000
Accompagnement les entreprises dans leur développement	200.000	200.000	200.000	600.000
Développer les compétences, renforcer l'attractivité et agir pour l'emploi	40.000	40.000	40.000	120.000
Soutenir les entreprises en difficulté, agir en prévention	30.000	30.000	30.000	90.000



Accompagner les mutations et transitions (numérique, écologique, énergétique, RH)	84.000	84.000	84.000	252.000
Identifier, structurer, promouvoir les filières et développer le business	145.000	145.000	145.000	435.000
Offres création / reprises	140.000	140.000	140.000	420.000
TOTAL	977.850	977.850	977.850	2.933.550

Sur trois années, l'ensemble des actions portées par HME s'élèvent 2.933.550 € HT.

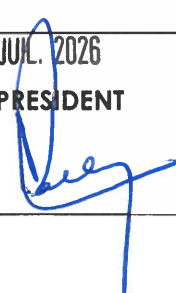
Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
Promotion, prospection, implantation	1.016.550	GIP Haute-Marne	1.320.000	45%
Accompagnement des entreprises	1.497.000	Autres (entreprises)	180.400	6%
Offres création / reprises	420.000	CCI Meuse Haute-Marne	1.433.150	49%
TOTAL	2.933.550	TOTAL	2.933.550	100%

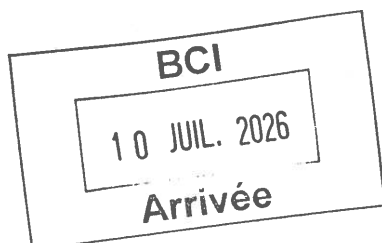
Il est proposé à l'assemblée générale d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans (2026-2028) avec la CCI Meuse Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion dont le budget global s'élève à 2.933.550 €. La participation annuelle du groupement sera de 440.000 € en 2026, 440.000 € en 2027 et 440.000 € en 2028.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 363 VOIX POUR
DECIDE**

d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans (2026-2028) avec la CCI Meuse Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion dont le budget global s'élève à 2.933.550 €. La participation annuelle du groupement sera de 440.000 € en 2026, 440.000 € en 2027 et 440.000 € en 2028.

La décision s'inscrit dans les missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 08 JUL. 2026 LE PRESIDENT 



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

10 JUL. 2026

Arrivée

ASSEMBLEE GENERALE
REUNION DU 29 JUIN 2026

N° 26-08

OBJET : Soutien exceptionnel ALMEA Formations Interpro

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	65 (269 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	29 (43 voix)
Total des membres présents ou représentés	84 (363 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

1.1 Présentation générale

ALMEA Formations Interpro est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et un organisme de formation (OF) implanté sur quatre départements : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51) et Haute-Marne (52). Créé pour répondre aux besoins de qualification du tissu économique local, ALMEA accompagne chaque année plus de 4 900 apprenants (dont 2800 en apprentissage au 31.12.2025) vers l'emploi et la qualification.

Sa raison d'être tient en une phrase : "Créateur de compétences" — être le partenaire de formation de référence des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

1.2 Les quatre activités

- CFA — Apprentissage : formation en apprentissage notamment sur les filières alimentation, commerce, coiffure, maintenance mécanique, hôtellerie-restauration et tertiaire. Premier pilier d'ALMEA, financé principalement par les OPCO via France Compétences.
- Formation continue : actions qualifiantes et pré-qualifiantes pour salariés et / ou demandeurs d'emplois ou en reconversion professionnelle. Marchés publics régionaux, contrats de professionnalisation, contrats privés.
- Campus : Tiers lieu connecté qui accompagne des étudiants dans leurs études supérieures, au plus proche des territoires. Financée par des subventions publiques, locales et européennes.
- L'Ecole de la Seconde Chance (E2C) : dispositif d'insertion professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans. Financée par des subventions publiques : Région, Etat, FSE.

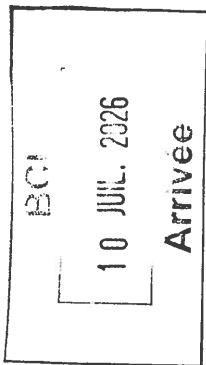
1.3 Chiffres clés ALMEA (2025)

Départements couverts	08 · 10 · 51 · 52
Apprentis en formation	2800
Collaborateurs (ETP)	350 toutes activités
Produits 2025 (réel)	32,6 M€
Site 52 2 adresses :	Chaumont et antenne Saint-Dizier

1.4 Cadre institutionnel et financement

Les financements d'Alméa proviennent principalement de :

- France Compétences via les OPCO : financement des coûts de formation pour l'apprentissage.



- Région Grand Est : subventions de fonctionnement et d'investissement, Plan Régional de Formation (en nette diminution), Fonds de soutien.
- État : soutien aux dispositifs d'insertion.
- Conseil Départemental : partenariats ponctuels selon les territoires.
- Collectivités locales : partenariats ponctuels selon les territoires.

La reddition de comptes s'effectue à travers les arrêtés des comptes au 31/12 de chaque exercice, les tableaux analytiques de résultat par filière, et un reporting régulier aux financeurs.

En novembre 2025, le Conseil d'Administration de l'Association a décidé la modification de la date de clôture, passant du 31 décembre au 31 août. L'exercice en cours a donc une durée exceptionnelle de 20 mois (Du 01.01.2025 au 31.08.2026).

2.1 Quatre ans de dégradation continue

Après deux exercices excédentaires en 2022 (+2,92 M€) et 2023 (+1,36 M€), ALMEA a basculé dans le déficit en 2024 (-1,35 M€) puis en 2025 (-2,60 M€). Le déficit cumulé sur ces deux derniers exercices atteint 3,96 M€, mettant sous tension la trésorerie de la structure

Année	Produits en M€	Charges en M€	Résultat net en M€
2022	32.8	29.9	2.92
2023	33.4	32.1	1.36
2024	34.5	35.9	-1.35
2025	32.6	35.2	-2.60

2.2 Les 2 causes du déséquilibre

Cause 1 Les recettes en recul structurel

Le financement OPCO constitue la principale source de revenus d'ALMEA, représentant plus de 52 % de ses produits. Toute baisse du Niveau de Prise En Charge (NPEC) décidée par France Compétences, toute baisse d'effectif ou hausse du taux de rupture se traduit donc directement par une perte de recettes.

En 2025, les financements OPCO ont reculé de 8,5 % en un seul exercice, soit une perte de 1,58 M€ par rapport à 2024 (18,7 M€ → 17,1 M€). Ce recul s'explique par :

- La baisse des effectifs en apprentissage après le pic post-réforme de 2020-2022 ;
- Un taux de rupture des contrats qui atteint 24 % sur certaines filières ;
- Un contexte économique dégradé chez les employeurs, qui freine les recrutements en apprentissage ;

La fin progressive du Plan Régional de Formation, qui soutenait l'activité formation continue.

Cause 2 Des charges structurellement trop élevées

Parallèlement à la baisse des recettes, les charges d'ALMEA ont continué de progresser, creusant l'effet ciseau :

- Masse salariale : 51,3 % des recettes en 2025 (contre 47,4 % en 2022). Elle progresse sous l'effet de l'ancienneté, des recrutements antérieurs et des obligations en lien avec les accords sociaux de 2017 en vigueur au sein de l'Association.
- Achats et services : +8 % entre 2023 et 2025, passant de 8,2 M€ à 8,8 M€. Cette progression intègre notamment la hausse des loyers, consécutive à la fin de la mise à disposition gratuite des locaux.

Un signal d'alarme sur la trésorerie

La trésorerie d'ALMEA est passée de 10,9 M€ fin 2023 à 5,75 M€ fin 2025, soit une perte de 7,65 M€ en deux ans. Sans mesures correctrices, cette tendance n'est pas soutenable à moyen terme.

2.3 Actions engagées par la Direction

Face à cette situation, la direction d'ALMEA a d'ores et déjà engagé plusieurs chantiers :

- Maîtrise des charges : renégociation des contrats fournisseurs, création d'un service achats régionalisé sans recrutement, gel partiel des recrutements hors pédagogie.
- Pilotage financier renforcé : suivi budgétaire mensuel par site, plan de trésorerie prévisionnel annuel.
- Optimisation de l'offre : analyse des filières déficitaires, actions de prévention des ruptures, développement de nouveaux marchés en formation continue.

Le budget de transition 2026 (8 mois) prévoit des produits de 18,6 M€ pour des charges de 20,8 M€, soit un résultat prévisionnel de -2,16 M€. Des arbitrages structurants restent à conduire.

3.1 Pourquoi le Site 52 est le cas le plus critique

Dans un contexte difficile pour l'ensemble d'ALMEA, le Site 52 est le territoire qui cumule le plus de facteurs de fragilité

- Un niveau de charges en forte progression, concentré sur trois postes :
 1. Masse salariale : premier poste de charges, en 2025, la masse salariale pèse pour 64 % des charges ;
 2. Location mobilières et immobilières : +388 % entre 2023 et 2025 (99 K€ → 484 K€), consécutives à la fin de la mise à disposition gratuite des locaux ;
 3. Achats et services : +34 % entre 2023 et 2025 (952 K€ → 1 287 K€), incluant matières d'œuvres, consommables, petit outillage, honoraires, communication, déplacement énergie.
- Une baisse d'effectifs qui ne se redresse pas : 356 apprentis en 2025, niveau le plus bas depuis 2020.
- Le déficit le plus élevé depuis 6 ans : -997 K€ en 2025, avec des déficits cumulés depuis 2021.

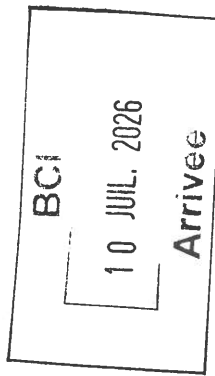
Evolution financière du site 52 depuis 2020 :

Année	Produits en K€	Charges en K€	Résultat net en K€
2020	3.361	3.264	97
2021	2.990	3.339	- 349
2022	3.738	3.805	- 67
2023	3.648	3.763	- 115
2024	3.358	4.227	- 869
2025	3.211	4.208	- 997

3.2 Site de Chaumont

Situation financière

Chaumont est le site principal sur le territoire Haut Marnais. Il porte l'essentiel des activités, des effectifs et des charges de structure.



Chiffres clefs Chaumont 2025 :

Produits	3 211 K€
Charges totales	4 208 K€
Solde net	- 997 K€
Part du déficit total Site 52 dans le résultat global Alméa	38 %
Part des produits OPCO Site 52 dans les produits OPCO global	13 %
Apprentis	312 au 31/12/2025

Les 4 causes structurelles du déficit

Cause 1 — Masse salariale dominante (64 % des charges) : La masse salariale de Chaumont atteint 2 692 K€ en 2025, soit 64 % des charges totales. Elle a progressé de +15 % entre 2020 et 2025 sous l'effet de l'ancienneté, des recrutements antérieurs et de l'application des accords sociaux. C'est le poste le plus lourd et le moins compressible à court terme.

Cause 2 — Explosion des achats et services (+87 %) : De 687 K€ en 2020 à 1 287 K€ en 2025. Cette hausse reflète notamment les coûts de maintenance des bâtiments, les loyers, l'énergie.

Cause 3 — Baisse des effectifs apprentissage

Cause 4 — Charges de structure non absorbées : Les frais d'administration et d'entretien des bâtiments du site de Chaumont ne peuvent être absorbés par les seuls produits de formation générés. Le seuil de rentabilité exige un niveau d'effectifs qui n'est plus atteint.

3.3 Antenne de Saint-Dizier

Chiffres clefs Saint-Dizier 2025 :

Produits	396 K€
Charges totales	457 K€
Solde net	- 61 K€
Apprentis	44 au 31/12/2025

Filière principale Vente / Commerce

3.4 Effectifs apprentissage 2020–2025

La courbe des effectifs illustre la fragilité du site 52 : le rebond de 2022 (+19 % vs 2021) n'a pas été maintenu et les effectifs ont décroché depuis, pour atteindre 356 apprentis en 2025, niveau le plus bas depuis 2020.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectifs	374	425	415	377	367	356
Evolution		+13.6%	-2.3%	-9.2%	-2.6%	-3%

4.1 Pourquoi une subvention est nécessaire

Les actions internes engagées sont nécessaires mais insuffisantes pour rétablir l'équilibre à court terme. La structure de coûts d'ALMEA Site 52 comporte une part incompressible de charges fixes (masse salariale, loyers, amortissements) qui ne peut être réduite sans compromettre la qualité et la continuité de l'offre de formation.

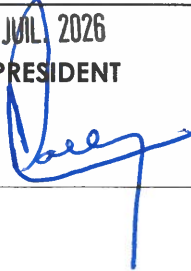
Afin de soutenir les activités des antennes haut-marnaise d'ALMEA et accompagner les efforts de réorganisation qui doivent permettre de maintenir ces activités de formation dans un modèle économique viable, le GIP est sollicité pour un soutien financier exceptionnel.

Il est proposé d'accorder en 2026 un financement de 700.000 € à ALMEA, soit 27% d'un budget de dépenses de 2.624.243 €.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 363 VOIX POUR
DECIDE**

d'accorder en 2026 un financement exceptionnel de 700.000 € à ALMEA, soit 27% d'un budget de dépenses de 2.624.243 €.

La décision s'inscrit dans les missions 3 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 08 JUIL. 2026 LE PRESIDENT 

BCI

10 JUIL. 2026

Ames

10 JUL. 2026

Arrivée

ASSEMBLEE GENERALE
REUNION DU 29 JUIN 2026

N° 26-09

OBJET : Partenariat UTT 2026 – 2029 (trois années universitaires)

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	65 (269 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	29 (43 voix)
Total des membres présents ou représentés	84 (363 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Implantée depuis 2011 en Haute-Marne, l'antenne de Nogent de l'Université de Technologie de Troyes constitue aujourd'hui un pôle structurant de formation d'ingénieurs et de recherche technologique au service du territoire.

Avec un soutien fort du GIP Haute-Marne, en 15 ans, cette antenne de l'UTT a permis :

- La formation de 419 ingénieurs et 90 diplômés de licence professionnelle ;
- Un taux d'insertion professionnelle de 90% ;
- Le maintien de 30 à 36% des apprentis dans des entreprises haut-marnaises ;
- Le développement d'une activité de recherche reconnue internationalement avec 130 publications scientifiques, plusieurs projets financés par l'ANR et un laboratoire commun avec le CEA.

Le passage des DUT en deux ans au Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) en trois ans a eu des conséquences négatives sur le recrutement des étudiants avec une promo 2023 réduite à 14 recrutements (contre 50 en 2021).

Dans ce contexte, la licence professionnelle n'a pas pu être maintenue sur l'antenne de Nogent.

Le niveau des admissions d'élèves ingénieurs est remonté en 2024 (28) et 2025 (30).

Le dossier joint en annexe présente le bilan des formations avec un focus sur la période 2023 - 2026 mais aussi le bilan des activités de recherche déployées sur Nogent et les activités d'innovation.

Projets de l'antenne UTT à Nogent sur la période juillet 2026 - juin 2029

La nouvelle période s'inscrit dans un contexte national et ses déclinaisons territoriales marqué par un besoin massif de compétences industrielles, notamment dans la transition énergétique, la relance du nucléaire, la montée en puissance dans l'industrie de l'armement et des mutations industrielles rapides dans le monde de l'automobile de l'aéronautique et du médical.

L'antenne de Nogent entend contribuer directement à ces priorités en :

1. Consolidant la formation d'ingénieurs en mécanique et matériaux, avec un retour à 130 - 140 étudiants formés sur site.
2. Ouvrant une formation spécialisée en maintenance industrielle, en partenariat avec l'UIMM, répondant aux besoins immédiats des entreprises du Grand Est.
3. Développant à terme une offre de formation dans le domaine du renouvelé nucléaire et de la transition énergétique, positionnant la Haute-Marne comme territoire de compétences stratégiques.
4. Renforçant les collaborations avec les entreprises locales, avec l'objectif d'une augmentation significative des projets de recherche partenariaux avec des entreprises haut-marnaises.

Le projet de l'antenne de l'UTT à Nogent s'articulera autour de 3 dimensions, celle de la formation, avec pour objectif d'accroître la présence d'étudiants sur le site de l'antenne, celle des activités de recherche, pour accentuer l'ouverture thématique et la plus-value de ces activités localisées sur le site de Nogent et enfin celui du rayonnement et l'attractivité de l'antenne.

10 JUL. 2026

Arrivée

2.1. Projet de nouvelles formations

Comme évoqué précédemment, la croissance du nombre d'apprentis dans la formation d'ingénieurs mécanique et matériaux s'inscrit dans une stratégie globale de croissance du taux d'apprentis à l'UTT en cohérence avec le plan stratégique UTT 2035. De même, en cohérence avec ce plan, notre ambition est de faire émerger de nouveaux viviers de formation, notamment en répondant aux besoins du territoire.

2.1.1 Formations en maintenance industrielles

Les besoins en techniciens de maintenance industrielle sont bien identifiés sur le territoire de la région Grand-Est et au-delà. Pour répondre à ce besoin, l'UIMM a développé une formation de niveau 6, équivalent au Bachelor, intitulé « Technicien spécialisé en maintenance avancée » et inscrite depuis juin 2025 au répertoire national des compétences professionnelles (RNCP).

Afin d'adapter au mieux les compétences attendues en sortie de cette formation avec les besoins du territoire, l'UIMM souhaite pouvoir s'appuyer sur les compétences avérées de l'antenne de l'UTT à Nogent en matière de mécanique, matériaux et procédés.

Cette formation de spécialisation s'adresse prioritairement aux étudiants de BTS maintenance des systèmes formés dans les lycées de Chaumont, Saint Dizier, Bar le Duc, Reims, Troyes et Charleville-Mézières. Elle offre ainsi des possibilités de poursuite d'études à l'issue d'un BTS sur le territoire.

Le volume horaire annuel de cette formation est de 450h et le souhait de l'UIMM est de dédier 150h à une initiation à la mécanique, aux matériaux et aux procédés.

Ces étudiants seraient formés dans les locaux de l'antenne de l'UTT à Nogent, en totalité ou en partie par les enseignants-chercheurs de l'antenne. Le flux attendu est de 10/15 étudiants par an.

Les discussions avec l'UIMM ont été initiées en décembre 2025 et l'objectif serait de pouvoir démarrer une première promotion à la rentrée universitaire 2026.

2.1.2 Formations dans le domaine de la transition énergétique et du nouveau nucléaire

Dans le cadre de la stratégie nationale de nouveau nucléaire engagée par l'État, la relance du programme électronucléaire français implique un effort sans précédent en matière de compétences, de formation et de recrutement. Les besoins identifiés par la filière, et en particulier par EDF, nécessitent une mobilisation coordonnée des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est dans cette perspective que s'inscrit la convention de partenariat signée en novembre 2023 entre le Groupe UT et EDF. Les besoins identifiés par EDF sont chiffrés à 10 000 recrutements par an pendant les 10 prochaines années.

A l'UTT, ce besoin coïncide avec celui d'une nécessaire adaptation de notre offre de formation en matière de licences professionnelles. Nous avons engagé une réflexion pour reconfigurer les licences professionnelles « Maîtrise des Énergies et Énergies Renouvelables » dispensée sur le site de Troyes et celle sur les « Métiers de l'industrie: Conception et Processus de Mise en Forme des Matériaux » dispensée sur le site de Nogent.

Le projet prévoit la création d'une formation de post-bac de 3 ans dans le domaine de la transition énergétique et du nouveau nucléaire. Dans cette formation la troisième année sera envisagée en apprentissage avec une partie commune de deux ans sur le site de Troyes et deux spécialisations pour la dernière année, l'une dans la transition énergétique sur le site de Troyes et l'autre dans le nouveau nucléaire sur le site de Nogent.

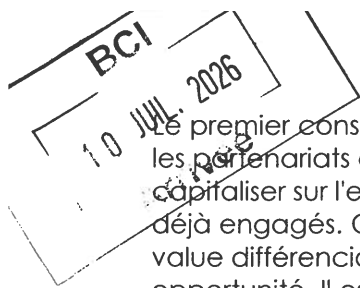
Le flux envisagé serait de 24 à 48 étudiants avec une attente d'un flux de 12 à 24 étudiants sur le site de Nogent avec un objectif d'ouverture à la rentrée universitaire 2029. Plusieurs options de formation sont à l'étude, soit une licence professionnelle, soit un bachelor CTI.

2.2. Projets en matière de recherche et de la valorisation

L'antenne de Nogent dispose aujourd'hui de matériels de pointe capables de supporter des activités de recherche visant à répondre aux verrous scientifiques et technologiques liés à l'élaboration de matériaux en couches minces et de traitement de surfaces.

En regard des capacités des bâtiments, du potentiel de ressources humaines disponible pour gérer et maintenir le parc de matériels installés, nous ne prévoyons pas de nouveaux gros investissements (i.e des dispositifs d'un coût unitaire supérieur à 200/300k€). Il est cependant nécessaire d'envisager un renforcement de l'équipe de personnels en support à la recherche sur le site de Nogent.

Nous prévoyons de développer les projets de recherche selon deux axes de travail.



Le premier consistera à s'appuyer sur le potentiel des matériels existant pour développer et renforcer les partenariats déjà engagés, et pour certains depuis longtemps (CEA). Cela doit nous permettre de capitaliser sur l'expertise développée sur l'antenne pour poursuivre les développements en recherche déjà engagés. Ces expertises et les matériels localisés sur l'antenne doivent également être une plus-value différenciante pour les entreprises haut-marnaises, dont nous attendons qu'elles saisissent cette opportunité. Il est attendu ici que la proportion d'entreprises haut-marnaises s'appuyant sur l'expertise et les ressources disponibles sur l'antenne puissent augmenter lors de la prochaine période.

Les équipements localisés à Nogent constituent le plateau << Multimat-Nogent (anciennement dénommé « ADHERE »), rattaché à la plateforme MULTIMAT de l'unité de recherche LASMIS. Ce plateau nogentais offre une chaîne complète et cohérente, allant de l'élaboration des matériaux par procédé sous vide jusqu'à la caractérisation structurale et fonctionnelle de leurs propriétés. Il regroupe des équipements performants dédiés à l'élaboration et à la caractérisation de matériaux innovants par dépôt en phase vapeur (PVD, PECVD et CVD), principalement pour des applications dans les domaines de l'énergie et du transport. Cependant, l'ensemble de ces équipements est actuellement géré par seulement deux Ingénieurs. Ce sous-effectif limite fortement la capacité à assurer la maintenance, l'optimisation et le développement des activités du plateau. Il apparaît ainsi nécessaire de financer au minimum un technicien supplémentaire afin de soutenir l'équipe en place.

Le second axe de travail concerne l'élargissement des thématiques de recherche avec les entreprises du territoire. L'UTT offre un potentiel significatif via les expertises portées par ses cinq unités de recherche. Cet élargissement est d'ores et déjà initié avec les équipes du laboratoire des sciences numériques pour la société (LIST3N) de l'UTT.

En effet deux actions de collaborations ont été lancées :

- Depuis septembre 2025, avec Forges de Courcelles une étude est lancée sur le développement d'une solution à base de capteurs et d'intelligence artificielle pour la modélisation et l'optimisation des flux de production, dans l'objectif d'optimiser la consommation énergétique. Cette étude est l'objet d'une thèse en convention CIFRE, pour laquelle Forges de Courcelles bénéficie d'une aide de l'agence nationale de recherche et de la technologie (ANRT).
- Depuis janvier 2025, nous accompagnons la société Pangolin Défense (Violot, Haute-Marne), avec la société GeoPack (dans l'Ain) qui bénéficie d'un financement du plan de relance France 2030, via la BPI, pour développer des gilets de protection à usage militaire à la morphologie féminine.

Ces initiatives montrent une dynamique à l'œuvre qu'il s'agira de développer avec notamment une meilleure synergie avec les structures comme Nogentech et la CCI Meuse Haute-Marne, en capacité d'identifier et d'accompagner dans leur besoin d'innovation les entreprises haut marnaises.

2.3. Attractivité de cette antenne de l'UTT

Le développement de l'antenne de Nogent passe par un renforcement assumé de sa visibilité, de son intégration parfaite au sein de l'Université de Technologie de Troyes et de ses interactions avec l'écosystème économique régional.

L'objectif est double : accroître l'attractivité du site pour les étudiants et les entreprises et consolider les complémentarités avec le campus de Troyes.

En ce qui concerne les entreprises du territoire l'UTT offre les opportunités suivantes, et il s'agira de déployer les moyens de communication nécessaires, en particulier avec la CCI Meuse Haute Marne, pour s'assurer que ces opportunités soient utilisées au mieux par ces entreprises:

- * Participation accrue au forum UTT/Entreprises en octobre, au forum virtuel
- * UTT/Entreprises de mai,
- * Participation au CRUNCH, au mois de mai,
- * A la journée portes ouvertes pour les entreprises du territoire en février,
- * A la journée Recr'UTT centrée sur le recrutement de stagiaires et de jeunes diplômés pour les entreprises du territoire,
- * Accès aux programmes de formation continue proposé par l'UTT
- * Organisation plus régulière d'évènement sur l'antenne de Nogent (informations sur les aides d'accompagnement à l'innovation)...

2.4. Financement de l'antenne

Depuis 2013, le soutien du GIP Haute-Marne a pris la forme d'une dotation de 400.000 € par an soit 25% d'un budget plafonné à 1.6 M€ par an (4,8 M€ sur 3 ans). Le GIP n'a pas participé au budget 2022-2023.

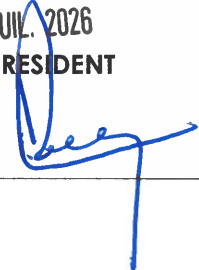
Le budget présenté par l'UTT pour la période de trois ans allant du 1er juillet 2026 au 30 juin 2029 s'élève à 6.705.810 €.

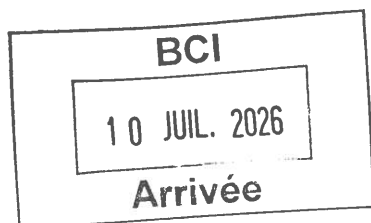
Il est proposé de porter la participation du groupement pour la période de juillet 2026 à juin 2029 à 1.500.000 € soit 22% du budget.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 363 VOIX POUR
DECIDE**

de porter la participation du groupement à 500.000 € par an soit 25 % du budget plafonné à 2.000.000 € HT pour la période de trois ans s'étendant de juillet 2026 à juin 2029.

La décision s'inscrit dans les missions 3 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 08 JUIL. 2026 LE PRESIDENT 



BCI

10 JUL. 2026

Arrivée

ASSEMBLEE GENERALE

REUNION DU 29 JUIN 2026

N° 26-10

OBJET :

Participation au financement des projets de centres hospitaliers de Langres, Chaumont et Bourbonne

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	65 (269 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	29 (43 voix)
Total des membres présents ou représentés	84 (363 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Par délibération du 10 mars 2023, le GIP Haute-Marne avait approuvé le principe de la participation du groupement au financement des investissements hospitaliers de la Haute-Marne dans la limite de 20 M€ pour un coût d'opérations estimé à 140 M€.

Le rapport d'évaluation socio-économique des projets d'investissements de Chaumont et Langres a été signé le 17 novembre 2025.

Le rapport d'évaluation socio-économique du projet de soins médicaux et de réadaptation de Bourbonne-les-Bains a été signé le 18 novembre 2025.

Les plans de financement ont été précisés comme suit, la participation du groupement étant alors ramenée de 20 à 18 M€.

En K€	Région	CD	GIP	ARS	Ville/Agglo	CH	Total
Chaumont	9.903	25.996	12.750	50.326	300	10.722	110.000
Langres	3.871	10.398	5.000	19.673		4.336	43.280
Bourbonne	224	624	250	1.600	150	150	3.000
Total	14.000	37.020	18.000	71.600	450	15.210	156.280

Il est proposé à l'assemblée de confirmer la participation du groupement aux opérations de centres hospitaliers de Langres, Chaumont et Bourbonne de la manière suivante et conformément aux projets de convention joints en annexe :

- Une aide de 11,6% dans la limite de 12.750.000 € pour la reconstruction du centre hospitalier de Chaumont dont le coût est de 110.000.000 €, l'aide sera débloquée en quatre versements annuels de 3.187.500 € de 2026 à 2029 ;
- Une aide de 11,6% dans la limite de 5.000.000 € pour la construction du centre hospitalier de Langres dont le coût est de 43.000.000 €, l'aide sera débloquée en deux versements annuels de 2.000.000 € en 2026 et 3.000.000 € en 2027 ;
- Une aide de 8,3% dans la limite de 250.000 € pour la rénovation du centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains dont le coût est de 3.000.000 €, l'aide sera débloquée en deux versements annuels de 125.000 € en 2026 et 2027.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 362 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION
DECIDE**

de confirmer la participation du groupement au financement des projets de centres hospitaliers de Langres, Chaumont et Bourbonne de la manière suivante et conformément aux projets de convention joints en annexe :

- Une aide de 11,6% dans la limite de 12.750.000 € pour la reconstruction du centre hospitalier de Chaumont dont le coût est de 110.000.000 €, l'aide sera débloquée en quatre versements annuels de 3.187.500 € de 2026 à 2029 ;
- Une aide de 11,6% dans la limite de 5.000.000 € pour la construction du centre hospitalier de Langres dont le coût est de 43.000.000 €, l'aide sera débloquée en deux versements annuels de 2.000.000 € en 2026 et 3.000.000 € en 2027 ;
- Une aide de 8,3% dans la limite de 250.000 € pour la rénovation du centre hospitalier de Bourbonne-les-Bains dont le coût est de 3.000.000 €, l'aide sera débloquée en deux versements annuels de 125.000 € en 2026 et 2027.

Et d'autoriser la signature des convention jointes en annexe

RESULTAT DU VOTE : MAJORITE (ABSTENTION DE M. FABRE)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 08 JUL. 2026 LE PRÉSIDENT 